

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
RELATIF À UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE

(EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-001)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 4 435 497,
SITUÉ À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Mme Émilie Trottier, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **1er mars 2020, à 19h30**, à huis clos.

Le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure concernant le lot 4 435 497, afin d'autoriser la construction d'un garage détaché résidentiel à une distance de 0.61 mètre de la limite de propriété arrière, alors que le règlement de zonage 382-05 prévoit une distance minimale 2 mètres entre un garage détaché et la limite de propriété arrière.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

La demande de dérogation mineure vise d'autoriser la construction d'un garage détaché résidentiel à une distance de 0.61 mètre de la limite de propriété arrière sur le lot 4 435 497 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham en suivant le lien suivant :

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 26 février 2021 à 16h00 de la manière suivante :

- Par la poste, à l'attention de la directrice générale, 1962, boulevard Saint-Joseph Ouest, Saint-Majorique-de-Grantham, J2B 8A8
- Par courriel à l'adresse suivant : dg@st-majorique.ca
- Sur le site web de la municipalité suivant le lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Un document expliquant les détails de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site de la municipalité au lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à urbanisme@st-majorique.ca

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 10^{ième} jour du mois de février 2021.



Mme Émilie Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière